

L'hon. M. ABBOTT: Pas tous les rapports.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Mes trois questions, très simples, ne portent pas sur la haute finance que l'on vient de traiter mais à laquelle je ne m'entends guère. Cependant, je suis quelque peu renseigné sur les glacières, sur les feux d'artifices ainsi que sur une autre question. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que les pièces pyrotechniques ont été transférées de la liste des articles interdits à celles des articles contingentés. C'est bien ce que je l'ai entendu dire il y a un instant. Mais je veux appeler son attention sur l'organisme connu sous le nom de Calgary Exhibition and Stampede. J'ai écrit au ministre à ce sujet, aujourd'hui, ou du moins j'ai reçu copie d'une lettre qui lui a été adressée. Je devrais sans doute dire, étant donné les difficultés que nous avons à expédier notre correspondance, que j'ai dicté une lettre aujourd'hui. Il se peut que je puisse l'expédier d'ici deux semaines, pourvu qu'elle me revienne; mais je ne sais plus. Dois-je cependant supposer, d'après ce qui vient d'être dit, que le Gouvernement accorderait \$7,500 à l'organisation qui, de toutes celles du Canada, y compris votre exposition de Toronto...

M. SKEY: L'exposition nationale.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Passons. C'est la première fois qu'un Torontois n'accepterait pas un honneur, même s'il ne lui était pas dû. Il s'agit donc de l'Exposition nationale du Canada. Mais l'exposition de Calgary rapporte plus de devises américaines que toute autre manifestation au pays. Il s'agit d'une question d'une grande importance, non pas d'importance nationale; j'en ai soupé de ces questions nationales. On a dit aujourd'hui qu'il était question là-bas d'abandonner la partie; mais moi, je ne l'abandonnerai pas. C'est un beau spectacle dans notre région, et les honorables députés qui siègent en face du ministre conviendront qu'aucun autre événement de ce genre au Canada n'attire autant de dollars américains que le Stampede de Calgary. Je demande donc qu'on accorde une subvention de \$7,500 à cette fin, et ce montant rapportera cinquante fois autant au pays. Je n'espère pas une réponse en ce moment, car j'ai écrit à l'autorité compétente à ce propos.

Il y a deux autres questions que j'ai soumise au ministère ou aux ministères. La première a trait à la réfrigération. J'ai entendu avec beaucoup de plaisir le ministre déclarer à la Chambre qu'il recevait avec la plus grande courtoisie tous ses visiteurs. Je ne voudrais pas qu'il se sente seul sur son piédestal et je m'empresserai de remercier ses subal-

ternes au ministère du Revenu national de la grande courtoisie avec laquelle ils rejettent invariablement toutes mes demandes.

Je dirai tout d'abord un mot d'un incident qui mérite considération. Monsieur le président, je vous ferai remarquer que je ne porte pas ces faits à la connaissance de la Chambre sans avoir d'abord correspondu avec le ministère afin d'obtenir justice pour ces gens. Je raconterai la chose en deux mots. Il y a une petite usine à Calgary qui fabrique des armoires pour glacières électriques; c'est-à-dire la partie de bois, le meuble et les garnitures requises, puis elle achète le mécanisme de réfrigération à Los-Angeles. C'est le 17 novembre, je crois, que le ministre a promulgué son édit, tout à fait illégalement bien entendu, portant que certaines choses prenaient fin à la date même ou César parlait, ou quelle que soit l'expression juste.

L'hon. M. ABBOTT: Quelle que soit celle que vous voulez employer.

M. SMITH (Calgary-Ouest): La question est simple. La production de ces gens est minime. Quinze personnes s'occupent de la fabrication de ces armoires frigorifiques. Elles ont un capital versé de \$9,000. Leur entreprise était assez récente et leurs affaires allaient bien. Avec l'aide des banques et d'autres sources, elles ont par hasard acheté du mécanisme d'une valeur de \$9,000, soit pour le même montant que leur capital versé. Le mécanisme est arrivé à Calgary, à trois heures, à l'entrepôt du chemin de fer Pacifique-Canadien. Après en avoir été avertis, ces gens ont communiqué avec leurs courtiers en douanes. Ces derniers les informèrent qu'il était alors trop tard pour dédouaner leur mécanisme. C'est alors que le puissant César parla, et leur mécanisme destiné à la fabrication d'armoires frigorifiques resta gelé dans les hangars à marchandises du Pacifique-Canadien à Calgary. On n'a rien fait pour remédier à cet état de choses.

Il ne s'agissait pas là d'une question d'interdiction, comme le ministre me l'a si aimablement appris en décembre dernier; il s'agit d'une taxe d'accise ajouté au prix. L'entreprise avait pris des dispositions en vue de disposer de ce mécanisme. Lorsque le ministre a annoncé son programme, il a déclaré que ce serait une mesure temporaire. Les personnes qui s'apprétaient à acheter les glacières ont déclaré: "Voyons donc, nous n'allons pas payer un pareil prix! Le ministre a dit qu'il s'agissait uniquement d'une mesure temporaire". J'ignore ce qui est arrivé depuis. Elles ne pouvaient pas retourner le matériel; elles l'avaient payé. Le mécanisme se trouve